

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



12 JUIN 2019

N° 37

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

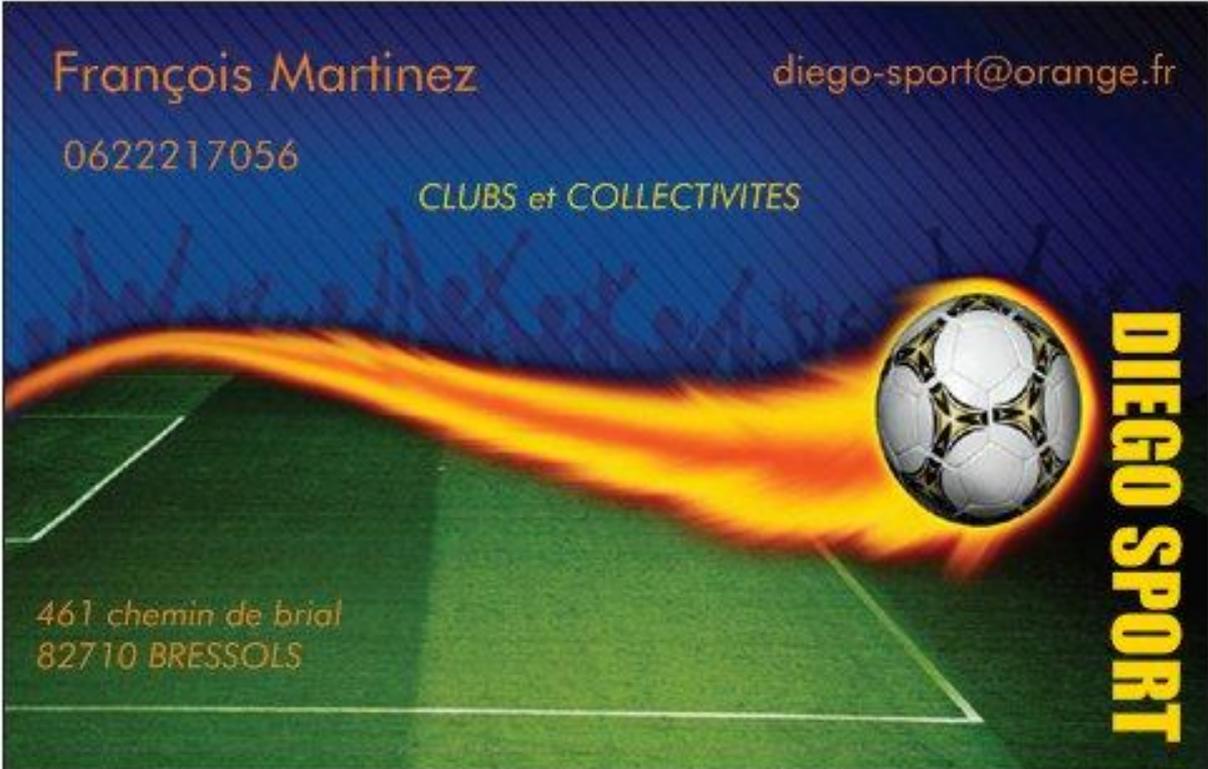


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats semaine 23,
- Sportivité semaine 23,
- Cagnotte Fortosa,
- Litiges,
- Rectificatif sanction,
- Sanction en retard,
- Assemblée Générale des clubs,

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Mardi 11 Juin 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

RESULTATS

SEMAINE 23 DU 03/06/19 AU 07/06/19

RATTRAPAGE

Division : Excellence – Journée 4 aller (du 09/11/18)

ASEAT	3	-	2	MECAPROTEC FC
-------	---	---	---	---------------

Division : Excellence – Journée 7 aller (du 13/12/18)

ATHLETICO TOLOSA B	3	-	1	MECAPROTEC FC
--------------------	---	---	---	---------------

Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller (du 20/12/18)

AS SAINT LOUP CAMMAS	5	-	0	O. TOULOUSE
----------------------	---	---	---	-------------

Division : Excellence – Journée 10 retour (du 30/01/19)

USEMA COLOMIERS	3	-	7	SHADOCKS SEILH
ATHLETICO TOLOSA B	4	-	2	FOOT FURIEUX

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 28/01/19)

SB SPORT FC	4	-	4	ASCA	
-------------	---	---	---	------	--

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour (du 11/02/19)

FA ROQUES	0	-	3	AS SAINT LOUP CAMMAS	F
-----------	---	---	---	----------------------	----------

Division : Honneur – Journée 17 retour (du 17/05/19)

TOULOUSE SA	3	-	4	IO TEAM	
-------------	---	---	---	---------	--

Match de Sélection :

SELECTION 31	2	-	7	TOAC	
--------------	---	---	---	------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 22

UNE sortie temporaire et **DEUX** avertissements pour **7** rencontres arbitrées.

CAGNOTTE « TORTOSA »

Une délégation de plus de 100 sportifs FSGT-OCITANIE participera aux Jeux Mondiaux qui auront lieu à Tortosa en Espagne la première semaine de Juillet. A cette occasion, pour aider les participants, une cagnotte a été mise en place :

<https://www.leetchi.com//fr/c/rGGEV34r>

Nous comptons sur votre générosité.

LITIGES

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / MECAPROTEC FC du 03/06/19 (remis du 13/12/18) – Excellence – Journée 7 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation des joueurs BLONDIN Jonathan et ZAMUNER Stéphane (MECAPROTEC FC), **non qualifiés à la date initiale de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à MECAPROTEC FC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **ATHLETICO TOLOSA B** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre ASEAT / MECAPROTEC FC du 06/06/19 (remis du 09/11/18) – Excellence – Journée 4 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation des joueurs BLONDIN Jonathan, LARRIEU Laurent et ZAMUNER Stéphane (MECAPROTEC FC), **non qualifiés à la date initiale de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à MECAPROTEC FC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **ASEAT** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / TOULOUSE SA du 27/05/19 (remis du 12/11/18) – Honneur – Journée 4 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur NICOLAS Julien (LES VIEILLES CANAILLES), **non qualifié à la date initiale de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à LES VIEILLES CANAILLES**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **TOULOUSE SA** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

RECTIFICATIF SANCTION

Rencontre O. TOULOUSE / AS SAINT LOUP CAMMAS du 22/05/19 – Promotion Excellence – Journée 18 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §D – a**), décide :

Pour "**JEU VIOLENT**"

(**ART 32 - §D – a**),

CATALA Cédric, licence n°55560963 (AS ST LOUP CAMMAS)

– EXCLUSION –

- Deux (2) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique (purgé le 25/06/19), reste un (1) match de suspension ferme à compter du 03/06/2019.

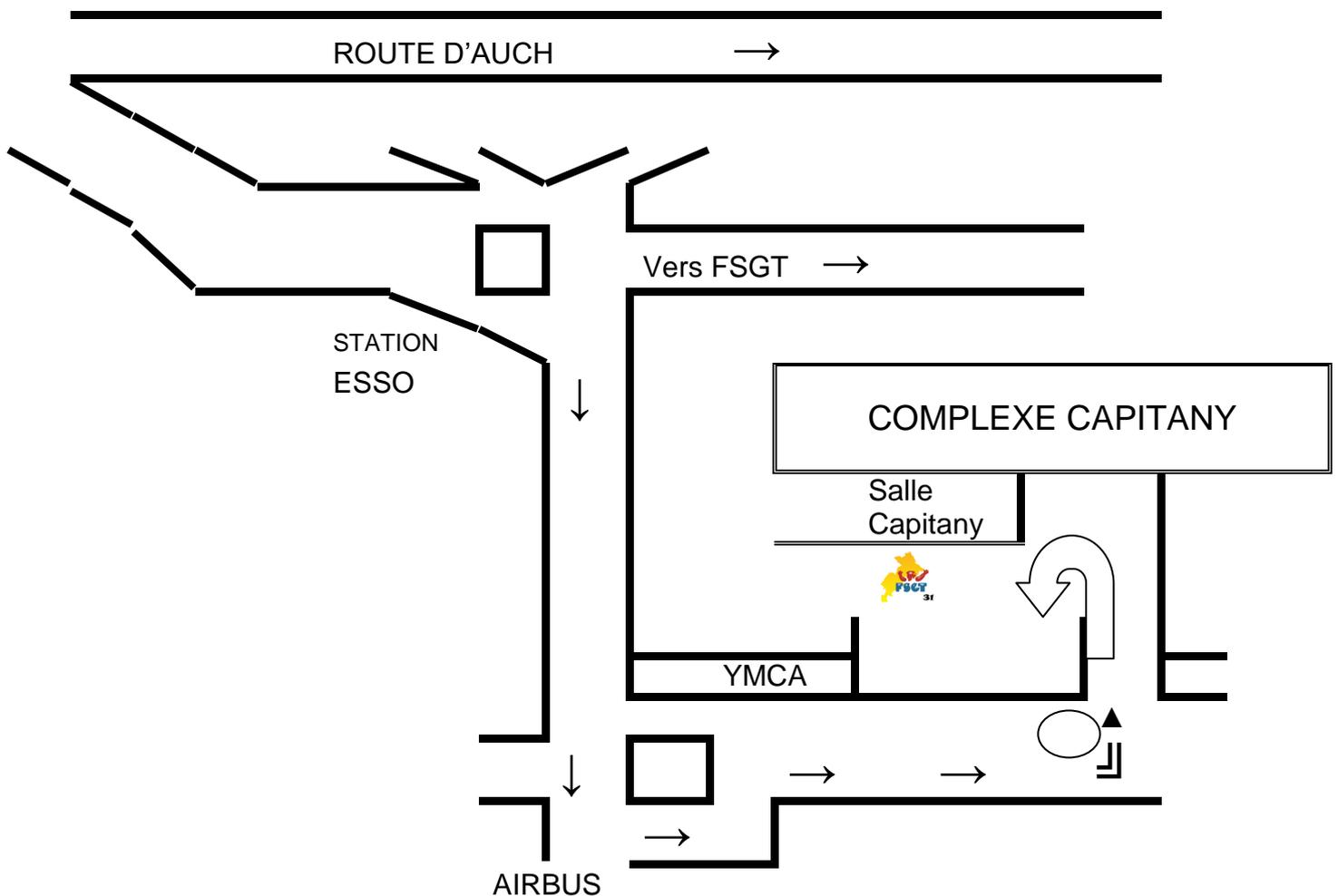
SANCTION EN RETARD

Rencontre MECAPROTEC FC / AS SAINT LOUP CAMMAS du 06/05/19 – Coupe de la Haute-Garonne – 1/2 finale :

Suite à la convocation et l'audition des différents protagonistes, études des différents éléments apportés en commission de discipline, cette dernière en application du règlement (**Art 32 - §H – a** et **Art 33 - §C**), décide :

- Pour " *PROPOS IRRESPECTUEUX A L'EGARD DE L'ARBITRE* " **– APRES LE MATCH –**
 BINOS Cédric, licence n°689852, **dirigeant** (AS SAINT LOUP CAMMAS)
- Six (6) matchs de suspension ferme + quatre (4) matchs de suspension ferme (dirigeant) soit dix (10) matchs de suspension ferme x 2 (**Art 33 - §C**), soit vingt (20) matchs de suspension ferme à compter du 25/05/2019.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **JEUDI 20 juin 2019 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **obligatoire** : comme tous les ans, des décisions seront votées.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne pourront prétendre recevoir les récompenses qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

Il n'y aura pas de bulletin
Il n'y aura pas de bulletin
la semaine prochaine
la semaine prochaine

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



25 JUIN 2019

N° 38

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

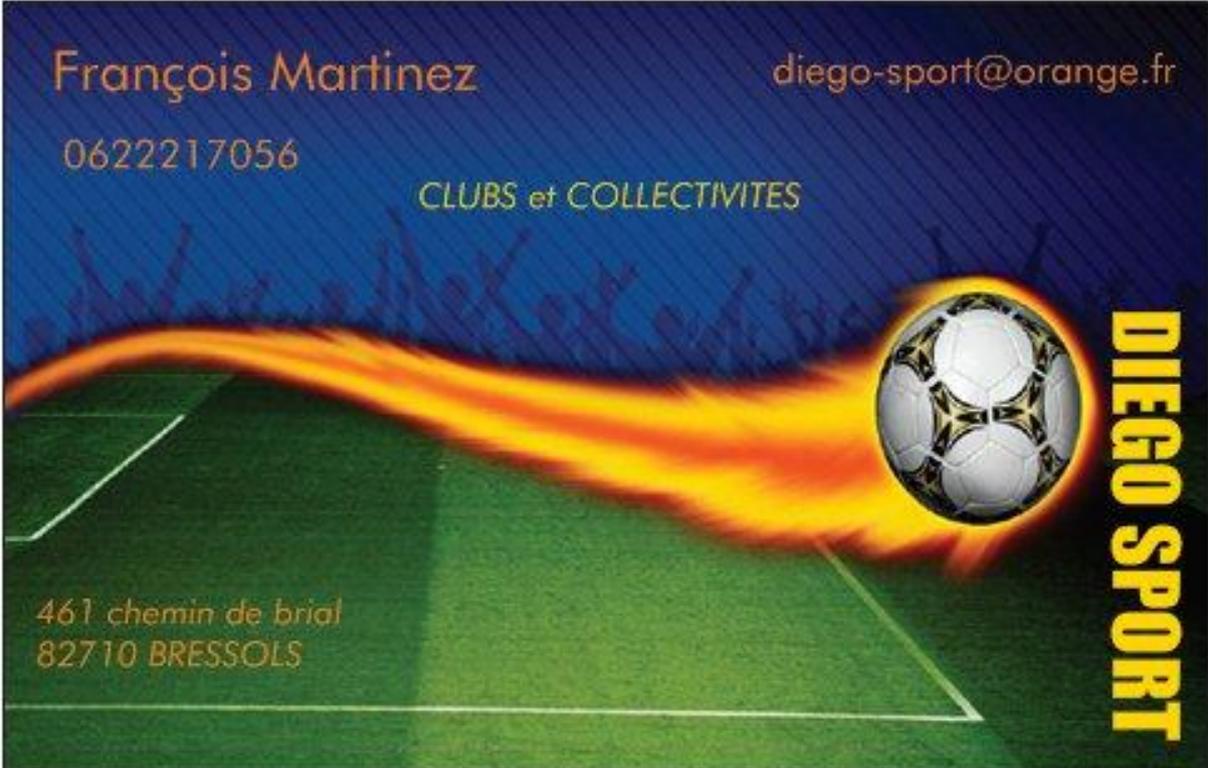
- Réunion de la Commission,
- Compte-rendu Assemblée générale



SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 24 Juin 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et René SILHOL.

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE

PRESENTS : ASCA, USA FOOT, ALTRAN CA SUD OUEST, US CAF, CPAM, ASC CNES, USEMA COLOMIERS, AS DR TOULOUSE, DYNAMO FC, ASEAT, FORZA VIOLA FC, AGATE FC, IO TEAM, LES FOOT FURIEUX, LES SHADOCKS DE SEILH, LES VIEILLES CANAILLES, AS MATRA, MECAPROTEC FC, MISTRAL P.L., NEW TEAM, PASPORT, FC POTO, AJ SAINT EXUPERY, AS SAINT LOUP CAMMAS, SB SPORT FC, SHAKHTAR TOLOSA, SOPRA STERIA FOOT, ATHLETICO TOLOSA, TOLOSA FOOT SYSTEM, O.TOULOUSE, TOULOUSE SA et CO FSGT.

ABSENTS: AC2L, FONBO FC. O. MACAHERS, FA ROQUES

DEBUT DE LA SEANCE : 19h23

Tout d'abord, la Commission remercie tous les participants à cette Assemblée (32 clubs sur 36) et espère que chacun trouvera un certain intérêt à ce qui se fait et se dit durant cette soirée. Petit rappel important: **un club ne sera pas considéré comme participant à cette assemblée s'il ne participe pas au vote.**

Avant d'avancer dans l'Assemblée, un point est nécessaire, rappeler nos motivations. Même avec un esprit compétitif, il ne faut pas oublier les raisons pour lesquelles nous pratiquons à la FSGT, et en premier lieu pour passer de bons moments.

Nous vous remercions pour la situation qui s'est considérablement améliorée depuis quelques temps.

Après ce bref rappel, nous souhaitons la bienvenue avec la remise du fanion aux nouvelles équipes, en espérant qu'elles ont passé une bonne saison au sein de notre comité, CPAM, AGATE FC, AS MATRA et O. MECAHERS (absente).

Deux scrutateurs sont nommés : Messieurs **Jean-Philippe GLOWACKA** (AS DRT) et **Antoine DUMONT** (ASCA).

● COMPTE RENDU D'ACTIVITE (par Marcel MARTINS)

Cette saison, deux équipes n'ont pas reconduit leur engagement : DYNAMAO AGAFOUS et SCLE FOOT. Quatre équipes sont venues nous rejoindre (citées plus haut).

Nous avons au début de la saison **37 équipes** pour **35 associations affiliées**.

Sur les 37 équipes ayant participé à la saison (12 équipes d'entreprises et 25 équipes locales), 10 disposaient d'un terrain, dont 8 à l'extérieur de Toulouse.

◆ Calendriers : (par Marcel MARTINS)

Les bonnes conditions météorologiques nous ont permis de ne pas avoir trop de matchs à rattraper, seulement 37 alors que nous dépassons la cinquantaine les saisons passées.

Nous avons pu équilibrer les équipes entre les « stabilisés », les « synthétiques » et les « herbes ». Espérons que la mairie nous donnera la saison prochaine un peu plus de créneaux, et sur de bons terrains.

Pour mettre au point ces calendriers, nous tenons compte de beaucoup de critères et de disponibilités donnés par les clubs. Nous faisons notre possible pour satisfaire le maximum de vos souhaits.

Pour la saison à venir, n'oubliez pas de nous indiquer sur votre dossier d'inscription les dates auxquelles vous ne pouvez pas jouer pendant les vacances scolaires. Si vous ne donnez pas d'indication, nous considérerons qu'il n'y a pas d'impératif pour vous et nous vous mettrons des rencontres si nécessaire. Nous essaierons dans la mesure du possible de vous éviter ces dates de vacances, en fonction des rencontres en retard à jouer. Nous vous demandons encore une fois de **rester vigilants pour les matchs de rattrapage**. Les équipes ayant des rencontres en retard doivent savoir qu'elles joueront **automatiquement** pendant les journées de rattrapage, **souvent programmées** pendant les vacances scolaires. Aussi, si vous ne pouvez pas être disponibles pendant ces dates, prévenez-nous avant la programmation du bulletin. Sinon nous risquerions d'être contraints de vous pénaliser. Comprenez qu'il est délicat de rendre les terrains au service des sports alors que nous sommes tout le temps en train de les presser pour qu'ils nous les attribuent.

Vous avez dans le dossier un calendrier « prévisionnel ». Sachez qu'il peut être modifié en fonction des aléas de la saison, et que c'est celui qui **paraît toutes les semaines dans le bulletin qui fait foi**. Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ière} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. Si ce document n'est pas fourni, la demande ORIGINALE, et obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

Nous avons eu quelques réclamations concernant les rencontres du vendredi et du lundi. Nous faisons notre possible pour éviter cela, mais lorsque c'est le cas, sachez **que le délai de « 48 heures » est respecté**.

Le calendrier définitif dépendra du nombre d'équipes engagées. Alors renvoyez nous vite vos engagements, et ceci avant le **30 juillet**. **Faites-le avant de partir en vacances**.

La saison débutera la **semaine 38 (lundi 16 septembre)** par les coupes Delaune et Occitane. En raison des vacances de Noël qui commencent le 22 décembre, la trêve hivernale durera jusqu'au 5 janvier inclus. A moins d'une nécessité absolue pour cause d'intempéries, nous ne ferons pas de match durant cette période.

Tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence complète ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.

Les dates **officielles des rencontres** sont celles marquées sur le bulletin. En ce qui concerne la programmation des matchs sur le bulletin, sachez que lorsque votre match est marqué « **à définir** », il est **en attente** de terrain mais vous **jouerez bien la semaine définie**. Nous vous avertissons dès que nous connaissons les terrains. Alors prévenez vos joueurs qu'ils auront bien le match la semaine programmée.

Nous maintenons une journée la semaine des vacances scolaires de "Toussaint".

◆ **Championnat** : (par Jean-Claude LECRU)

L'ensemble des compétitions s'est déroulé dans un bon esprit en général. Voici les classements définitifs :

Rappel des critères pris en compte en cas d'égalité de points :

- ① nombre de rencontres jouées,
- ② goal-average particulier entre les deux équipes,
- ③ classement au challenge de la Sportivité,
- ④ goal-average général,
- ⑤ buts marqués.

EXCELLENCE

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	Bp	Bc	DIF
1 ^{er}	ATHLETICO TOLOSA B	50	16	11	2	2	0	1	0	34	25	+9
2 ^{eme}	AJ SAINT EXUPERY	49	16	11	0	5	0	0	0	45	30	+15
3 ^{eme}	LES SHADOCKS DE SEILH	47	16	10	1	5	0	0	0	43	26	+17
4 ^{eme}	USEMA COLOMIERS (-2)	39	16	7	4	5	0	0	0	52	43	+9
5 ^{eme}	PASPORT	37	16	6	3	7	0	0	0	25	27	-2
6 ^{eme}	ASEAT (-2)	34	16	6	2	8	0	0	0	37	39	-2
7 ^{eme}	MECAPROTEC FC	33	16	5	4	5	2	0	0	38	36	+2
8 ^{eme}	FC POTO	27	16	3	3	9	1	0	0	28	50	-22
9 ^{eme}	LES FOOT FURIEUX	24	16	2	3	10	0	1	0	17	43	-26

PROMOTION EXCELLENCE

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	Bp	Bc	DIF
1 ^{er}	AS ST LOUP CAMMAS (-2)	47	15	11	2	1	1	0	0	58	12	+46
2 ^{eme}	O. TOULOUSE	47	15	10	2	3	0	0	0	38	23	+15
3 ^{eme}	ALTRAN FOOT	37	15	6	4	5	0	0	0	33	20	+13
4 ^{eme}	MISTRAL P.L. (-2)	36	15	8	2	2	0	2	1	32	31	+1
5 ^{eme}	ASC CNES (-2)	36	1	7	2	6	0	0	0	32	27	+5
6 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA A	31	15	4	4	7	0	0	0	25	33	-8
7 ^{eme}	FONBO FC (-2)	23	15	3	2	9	0	1	0	9	44	-35
8 ^{eme}	SHAKHTAR TOLOSA	18	15	1	2	10	0	1	1	13	52	-39
9 ^{eme}	FA ROQUES	17	8	3	0	5	0	0	0	21	27	-6
9 ^{eme}	FA ROQUES	FORFAIT MATCHS RETOUR										

O. TOULOUSE / AS ST LOUP CAMMAS: 2-1*0-5

ASC CNES / MISTRAL P.L.: 4-5*2-3

HONNEUR

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	FORZA VIOLA FC	53	16	12	1	3	0	0	0	53	32	+21
2 ^{eme}	DYNAMO FC	52	16	12	1	2	0	1	0	47	18	+29
3 ^{eme}	TOULOUSE SA (-2)	46	16	10	2	4	0	0	0	78	34	+44
4 ^{eme}	IO TEAM (-2)	44	16	10	2	2	1	0	1	66	36	30
5 ^{eme}	AS MATRA	32	16	6	0	8	0	0	2	15	43	-28
6 ^{eme}	NEW TEAM (-2)	29	16	4	4	7	0	1	0	25	43	-18
7 ^{eme}	LES VIEILLES CANAILLES	28	16	5	2	4	3	1	1	30	40	-10
8 ^{eme}	ASCA	28	16	3	3	10	0	0	0	28	52	-24
9 ^{eme}	SB SPORT FC (-2)	14	16	1	1	10	1	3	0	17	72	-55

VIEILLES CANAILLES / ASCA: 2-4*5-0

PROMOTION HONNEUR

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	AGATE FC	48	14	11	1	2	0	0	0	47	16	+31
2 ^{eme}	US AERO FOOT	40	14	9	0	4	0	0	1	42	24	+18
3 ^{eme}	AS DRT	38	14	8	0	6	0	0	0	36	25	+11
4 ^{eme}	SOPRA STERIA FOOT	35	14	7	0	7	0	0	0	23	33	-10
5 ^{eme}	TOLOSA FOOT SYSTEM	35	14	6	1	7	0	0	0	31	27	+4
6 ^{eme}	US CAF	29	14	5	1	7	0	1	0	26	43	-17
7 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA C	27	14	4	1	9	0	0	0	28	46	-18
8 ^{eme}	CPAM	22	14	4	1	9		0	0	28	46	-18
9 ^{eme}	O. MECAHERS	FORFAIT GENERAL										
10 ^{eme}	AC2L	FORFAIT GENERAL										

Pour les montées et les descentes, les deux premiers de chaque poule montent en division supérieure, les deux derniers descendent. **Mais la composition et le nombre définitif de poules, ainsi que les montées et descentes réelles dépendront du nombre d'engagements.**

◆ **Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin** : (par Marcel MARTINS)

42 équipes se sont engagées dans cette compétition dont **cinq** équipes de Foot à 7, FC POTO 7 BELLA-BELBARIANS, AS CHENE VERT, CNRS-LAAS et ASEAT IBIZA 7.

La compétition s'est déroulée dans un très bon esprit. Pour la finale, AS SAINT LOUP CAMMAS a battu AGATE FC à l'issue des tirs au but, au bout d'un long suspense.

◆ **Coupe de Printemps** : (par Marcel MARTINS)

Cette coupe aussi s'est bien déroulée jusqu'au bout et a vu CPAM, nouvelle équipe de Promotion Honneur créer l'exploit en triomphant d'une équipe d'excellence, l'USEMA COLOMIERS.

◆ **Coupe Auguste Delaune** : (par Marcel MARTINS)

10 équipes ont participé à la phase départementale. Félicitations à TOLOSA FOOT SYSTEM et AS SAINT LOUP CAMMAS qui se sont hissées jusqu'en seizième de finale.

Le tirage au sort de la 1^{er} phase de la coupe Auguste Delaune pour 2019 / 2020 se déroulera le **lundi 26 Août**, à 19h00, au siège du Comité. Il en sera de même pour le tirage au sort de la Coupe Occitane.

◆ **Coupe Occitane** : (par Marcel MARTINS)

24 équipes ont participé à cette compétition. C'est ATHLETICO TOLOSA B qui remporte cette coupe devant une équipe de promotion excellence, O. TOULOUSE.

◆ **Sélection Haute-Garonne** : (par Pierre-Jean BERNARD)

Nous avons relancé la Sélection départementale, avec de nombreux matchs en vue de la préparation pour le CSIT de Tortosa en Espagne, du côté de Barcelone. Une belle aventure nous attend pendant une semaine. Nous déplorons cependant le peu de clubs ayant contribué en proposant des joueurs pour cette sélection. Souhaitons que la saison prochaine verra plus de clubs participer à cette équipe.

La commission remercie encore tous ceux qui ont participé à la « cagnotte » pour aider à ce déplacement.

◆ **Litiges** : (par Jean-Claude LECRU)

Un bilan des sanctions est joint à votre dossier. Sur 410 matchs arbitrés (contre 389 la saison passée), 117 "sorties temporaires" (contre 91), 252 "avertissements" (contre 218) et 26 "exclusions" (contre 11). Il va falloir se ressaisir.

◆ **Bilan forfaits** : (par Jean-Claude LECRU)

Toutes compétitions confondues, nous avons eu 35 forfaits pour 445 matchs programmés (contre 45/437), soit 7,865% (contre 10). Trois équipes ont déclaré forfait général, dont une pour les matchs retours.

◆ **Licences** : (par Jean-Claude LECRU)

Les dépôts de licences se sont bien déroulés dans l'ensemble. Pour la saison prochaine, les renouvellements se feront directement par les dirigeants (voir le document joint au dossier de l'AG).

Une fois qualifiés, les joueurs pourront pratiquer avec une pièce d'identité ou la licence de la saison précédente.

❶ La saison prochaine, vous devrez enregistrer vous-même les licences sur le site, aussi bien pour les renouvellements que pour les nouveaux licenciés.

❷ Les dépôts et retraits des licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours de la semaine, vous devrez téléphoner pour savoir si un membre est présent, ceci afin de ne pas venir pour rien.

③ Les demandes de **licences incomplètes ne seront pas prises en compte**. Donc tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence en règle ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.

Dossier de demande de licence :

1) Nouveau joueur :

Demande de licence + **inscription sur le site** + carton blanc avec photo + photocopie pièce d'identité + chèque.

2) Renouvellement :

Demande de licence + **inscription sur le site** + chèque.

④ Vous nous apportez les demandes individuelles des nouveaux licenciés ainsi les bordereaux de demande, ainsi que le chèque correspondant à la quantité de licences demandées.

ATTENTION : **les photos d'identité** devront être **nouvelles, non photocopiées et non redécoupées** sur l'ancienne licence. Elles devront **permettre l'identification** du joueur lors des rencontres et donc **TRES CLAIRES et NETTES**. **Toute autre photo sera automatiquement refusée et la licence non délivrée.**

⑤ Utilisez le bon côté : celui sur lequel **n'est pas marqué** « ADHERENT ».

⑥ Une fois imprimées, nous vous avertissons et vous avez **quinze jours** pour venir les **retirer** afin d'y mettre la photo et la signature. Passé ce délai, les joueurs concernés seront disqualifiés jusqu'au retrait des cartons licences.

⑦ Une fois **retirées**, vous avez **un mois** pour nous les rapporter afin que nous les validions, Passé ce délai, les joueurs concernés seront disqualifiés jusqu'au retour de leurs licences.

⑧ Dès que les licences sont validées, nous vous avertissons et vous avez **quinze jours pour venir les retirer** définitivement. Passé ce délai, les joueurs concernés seront disqualifiés jusqu'au retrait des licences validées.



IL N'Y A PLUS LE DELAI DE 7 JOURS OU DE 24 HEURES POUR LA QUALIFICATION DES JOUEURS. LE JOUEUR SERA QUALIFIE DES QU'IL SERA INSCRIT SUR LE SITE ET QUE LE CHEQUE NOUS SERA PARVENU, PLUS LE CARTON BLANC POUR LES NOUVEAUX JOUEURS.

Depuis l'informatisation des licences, le correspondant de l'association ainsi que les responsables des activités devront être obligatoirement licenciés, car pour remplir les champs correspondants sur

le net, si ces personnes ne sont pas licenciées, le site ne les reconnaîtra pas et ne les prendra pas en compte.

Nous vous avons fourni un exemplaire de demande de licence à chaque équipe, vous pouvez en faire des photocopies. Vous pouvez aussi les télécharger sur notre site, www.fsgt31.fr, **rubrique football à 11** ➔ **actualités** ➔ **demande de licence**.

Par contre, pour une mutation, le joueur mutant remplira l'avis adéquat (disponible à la commission), le fera signer par le club quitté qui lui remettra sa licence ; le tout sera transmis à la commission pour établir la nouvelle licence.

Le responsable du club doit être en possession d'un certificat médical pour chaque joueur. Aucune licence ne sera **établie** avant que la commission ne soit en possession du **formulaire d'attestation médicale**.

En ce qui concerne le règlement des licences, **évit**ez de nous donner une multitude de chèques. Faites nous en un global pour chaque dépôt.

Si vous prenez des licences sans l'assurance FSGT, vous devez nous fournir **la ou les attestations des assurances concernées**.

Le tarif des licences est le suivant :

- ☛ **38,50 €** avec assurance,
- ☛ **35,50 €** sans assurance.

Pour les licenciés évoluant dans d'autres disciplines d'un autre club, il y a des règles à respecter, des autorisations.

Concernant les échanges « foot à 11-foot à 7 », il existe des quotas: **trois joueurs** de foot à **11** peuvent jouer dans une **équipe de foot à 7**. **Quatre joueurs** de foot à **7** peuvent être utilisés dans une rencontre de **foot à 11**. De plus, si la discipline existe déjà dans le club, le licencié ne pourra pas la pratiquer dans un autre club. Soyez vigilants sur ce point afin d'éviter tout litige.

Nous vous avons fourni un « pense bête » afin que vous ne vous trompiez pas pour vos demandes de licence.

◆ **La saison prochaine** : (par Jean-Claude LECRU)

⚙️ ⚙️ **Augmentations** :

Pour la saison 2019-2020 la commission n'applique pas d'augmentation à ses tarifs d'affiliation (sous réserve de l'augmentation des tarifs fédéraux). La seule augmentation concernera le prix des licences.

⚙️ ⚙️ **Rappels importants** :

⚙️ **Frais d'arbitrage** :

En ce qui concerne les frais d'arbitrage, la règle dit que vous devez régler l'arbitre **avant le match**. Cependant, si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas de l'indemniser après le match. Soyez vigilants sur ces indemnités afin d'éviter des pénalités préjudiciables que nous appliquerons automatiquement si en dernier lieu, l'indemnité ne parvient pas le lundi qui suit la rencontre.

Nous vous rappelons les tarifs : **44€**, 8€ d'indemnité d'arbitrage, et 36€ de frais de déplacement (soit **22€ par équipe pour 1 arbitre**).

⚙️ **Engagements** :

En ce qui concerne les engagements, ceux-ci ne seront pris en considération qu'aux conditions suivantes : **trois chèques** avec votre inscription

- 1) Formulaire d'affiliation renseigné + chèque de l'affiliation,
- 2) Formulaire d'engagement renseigné + chèque de tous les engagements, (en y incluant la participation aux frais postaux pour ceux qui désirent recevoir le bulletin par mail),
- 3) Chèque de provision correspondant à la situation de l'équipe vis-à-vis de l'arbitrage.

Et ceci à renvoyer **avant le 30 juillet**.

Chaque année il y a des confusions de la part de certains en ce qui concerne les chèques de provision. Alors prenez bien soin de nous faire ces trois chèques.

IMPORTANT : La totalité de la fiche info ainsi que l'affiliation doivent être envoyés au comité et non à la Fédération à Paris. Chaque année la fédération est obligée de nous en renvoyer. Vous ne devez envoyer quelque document que ce soit à la Fédé. C'est nous qui nous en chargeons.

🌀 Important:

Ne mettez pas de date sur les chèques de provision (validité réduite).

🌀 Terrains et horaires des rencontres :

Cette saison, la plupart des équipes ont tenu leur engagement concernant la ponctualité. Nous vous en remercions et appelons les quelques équipes encore dissidentes à faire un petit effort.

🌀 Feuilles de match :

Pour éviter tout litige :

❶ Réclamer auprès de l'arbitre l'exemplaire correspondant (original au vainqueur ou recevant en cas de match nul, double au perdant ou visiteur en cas d'égalité).

❷ Envoyer **sous 48 heures** cet exemplaire à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission avant le lundi midi. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction « tombe » sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

🌀 Vérifications feuilles de match :

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, aucune réclamation concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

🌀 Joueurs suspendus :

Concernant les joueurs suspendus à cheval entre deux saisons, pour que cette suspension suive son cours, il faut prendre la licence dès le début de saison. Sinon, elle ne reprendra qu'à partir du jour où sa demande de licence sera déposée à la commission (Art 31-§E13).

🌀 Respect des couleurs : (Art 14 - § A)

Le club visiteur doit jouer lorsqu'il se déplace avec l'une des **deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🌀 Renvoi des feuilles de match :

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance). Pour les autres jours, vous devez les envoyer dans les 48 heures. Une tolérance vous est accordée cependant pour qu'elle nous arrive avant le lundi midi.

❷ **COMPTE RENDU FINANCIER** : (par José MARTINEZ)

La bonne santé financière de la commission permet de reconduire les tarifs.

Le bilan financier est joint au dossier de chaque club, José complète par quelques précisions sur les divers postes.

③ **COMPTE RENDU D'ARBITRAGE** : (par Patrick FINKBEINER)

Un candidat a réussi brillamment l'examen, deux arbitres venant de l'autre fédération après avoir réussi leur examen FSGT. Nous avons donc un effectif de **27 arbitres**.

👏 Nous vous rappelons que pour être **représentatif**, un arbitre doit faire au moins **deux matchs par mois**. Nous préconisons qu'il en fasse trois afin d'améliorer la qualité des désignations.

④ **DEBAT** :

Au cours du débat, plusieurs questions importantes ont été exposées.

① Terrains pour les rencontres de Coupe Auguste Delaune :

La commission a cru bien faire en programmant les matchs de phase nationale de Coupe Delaune sur des terrains synthétiques. Etant donné que cela a posé un problème, la commission décide donc de programmer les rencontres des équipes ayant un terrain extérieur à la ville de Toulouse sur leur terrain. Elle a informé ces équipes **des risques sportifs et financiers existants** en cas de match annulé pour cause d'intempéries pour la suite de la compétition.

② Les feuilles de match :

Après en avoir discuté en commission, nous ne faisons aucune modification pour le moment concernant l'envoi des feuilles de match. Certaines propositions faites par les clubs lors de cette assemblée restent cependant à l'étude de la commission.

③ Appels téléphoniques à l'issue des matchs :

L'appel téléphonique des scores nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de feuille de match.

Vous pouvez également envoyer le résultat par courrier électronique.

④ Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront pour consigne d'appliquer le règlement :

« ART 14 - § C : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes. »

⑤ **APPROBATION DES DIFFERENTS COMPTES-RENDUS** :

L'approbation des différents comptes-rendus est soumise au vote à main levée :

Compte rendu d'activité : **92** pour, à l'unanimité.

Compte rendu financier : **92** pour, à l'unanimité.

Compte rendu d'arbitrage : **92** pour, à l'unanimité.

⑥ **ELECTION DU BUREAU** :

92 mandats, **90** suffrages exprimés.

2 bulletins nuls.

Pierre-Jean BERNARD : 89 voix,

Bruno CADART : 89 voix,

Dorian CADART : 87 voix,

Patrick FINKBEINER : 85 voix,

Jean Claude LECRU : 83 voix,

José MARTINEZ : 90 voix,

Marcel MARTINS : 90 voix,

Joseph RICART : 83 voix,

Laurent SARDA : 87 voix,

René SILHOL : 90 voix.

Tous les candidats sont élus.

Nous vous remercions pour votre confiance.

7 QUELQUES CONSEILS :

Avant de passer à la remise des récompenses, quelques derniers conseils sont rappelés, afin d'éviter des petits désagréments la saison prochaine.

⚙ **Rôle des dirigeants :**

Le rôle des dirigeants est de calmer et retenir leurs joueurs et non pas de les exciter. Les remplacements tournants ont été instaurés en partie dans ce but.

⚙ **Match remis :**

Lorsqu'un match est remis, et que vous avez deux équipes ou plus dans votre club, vous devez faire attention à la journée de Championnat correspondant à ce match remis. En effet, un joueur ne pouvant pas jouer dans les deux équipes la même semaine, il faudra vérifier lors de ce match remis qu'il n'a pas participé à la rencontre de l'autre équipe au cours de la journée correspondante. Alors soyez vigilants sur ce point.

⚙ **Feuilles de match :**

Il faut à tout prix faire des efforts pour remplir la feuille de match (inscrire les noms en premier et en majuscules) dans les meilleurs délais par le club recevant afin que le club visiteur puisse l'utiliser correctement à son tour. **Surtout, veillez à ne pas la remplir pliée.**

D'autre part, en début de saison vous recevez le nombre exact de feuilles que vous avez besoin pour les différentes compétitions. Aussi si vous « prêtez » une de vos feuilles à l'équipe adverse, vous devez vous débrouiller pour la récupérer. Sinon toute nouvelle demande à la commission sera facturée 5€.

⚙ **Les bulletins :**

Les bulletins ne servent à rien si vous ne les lisez pas et nous remarquons (suite aux questions que vous nous posez), que vous lisez uniquement les résultats et le calendrier, et ce dernier pas toujours attentivement.

Nous en faisons un toutes les semaines, et vous avertissons quand il n'y en a pas. Alors si vous ne l'avez toujours pas reçu le vendredi, contactez la commission pour vous renseigner.

Sans retour de votre part, nous ne pouvons pas savoir que vous ne l'avez pas reçu et considérons que vous avez pris connaissance des informations s'y trouvant.

⚙ **Terrains extérieurs :**

Les équipes disposant d'un terrain à l'extérieur de Toulouse doivent s'assurer qu'il n'est pas impraticable : **c'est le club qui est responsable du traçage et de l'équipement du terrain.**

⚙ **Présence à l'assemblée :**

Nous vous rappelons que pour être comptabilisé comme présent, le représentant du club doit rester jusqu'au moment du vote. Concernant les récompenses, il ne pourra se les voir attribuées que s'il assiste à la remise.

8 REMISE DES RECOMPENSES :

Comme les saisons précédentes, la Commission a récompensé en priorité la « Sportivité ».
Comme chaque saison, les équipes absentes à l'Assemblée ou étant parties avant la remise des récompenses, ne peuvent prétendre à leurs récompenses.

Les équipes récompensées en championnat (coupe + ballon):

Division Promotion Honneur : AS DRT (3^{ème}), US AERO FOOT (2^{ème}), AGATE FC (1^{ère}).

Division Honneur : TOULOUSE SA (3^{ème}), DYNAMO FC (2^{ème}), FORZA VIOLA FC (1^{ère}).

Division Promotion Excellence : ALTRAN FOOT (3^{ème}), OLYMPIQUE TOULOUSE (2^{ème}), AS ST LOUP CAMMAS (1^{ère}).

Division Excellence : LES SHADOCKS DE SEILH (3^{ème}), AJ SAINT EXUPERY (2^{ème}), ATHLETICO TOLOSA B (1^{ère}).

Les équipes récompensées en Coupes Départementales :

Demi-finalistes Coupe de Printemps : TOULOUSE SA et ATHLETICO TOLOSA A (coupe+ ballon).

Finaliste Coupe de Printemps : USEMA COLOMIERS (coupe+ ballon).

Vainqueur Coupe de printemps : CPAM (coupe + trophée + ballon).

Demi-finalistes Coupe de Haute-Garonne : MECAPROTEC FC et LES SHADOCKS DE SEILH (coupe + ballon)

Finaliste Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : AGATE FC (coupe + ballon).

Vainqueur Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : AS SAINT LOUP CAMMAS (coupe + trophée + ballon).

Les équipes récompensées en Coupes Occitane :

Demi-finalistes Coupe Occitane : IO TEAM et ALTRAN FOOT (coupe+ ballon).

Finaliste Coupe Occitane : O. TOULOUSE (coupe+ ballon).

Vainqueur Coupe Occitane : ATHLETICO TOLOSA B (coupe + trophée + ballon).

Les équipes récompensées en Coupe de France Auguste Delaune :

Les équipes du comité ayant été le plus loin en Coupe Delaune, 1/16^{ème}, reçoivent un ballon : AS ST LOUP CAMMAS et TOLOSA FOOT SYSTEM.

Les récompenses de la Commission :

Clubs ou dirigeants qui, de l'avis de la Commission œuvrent pour garder l'esprit FSGT dans nos compétitions, et qui sont sans reproche au point de vue administratif (trophée Pendule + ballon): AS DRT, TOLOSA FOOT SYSTEM et ASCA.

Le Challenge de la Sportivité (Coupe Delaune):

1^{ère} TOLOSA FOOT SYTEM (ballon).

1^{ère} PASPORT (ballon).

Le Challenge de la Sportivité:

Les 20 premières équipes sont récompensées, mais certaines n'étant pas présentes, les ballons ont été distribués aux suivants dans le classement.

24^{ème} SB SPORT FC (un ballon).

23^{ème} US AERO FOOT (un ballon).

22^{ème} ASEAT (un ballon).

21^{ème} FORZA VIOLA FC (un ballon).

20^{ème} USEMA COLOMIERS (un ballon).

19^{ème} LES FOOT FURIEUX (un ballon).

18^{ème} ASC CNES (un ballon).

17^{ème} OLYMPIQUE TOULOUSE (un ballon).

16^{ème} SHAKHTAR TOLOSA (un ballon).

15^{ème} MECAPROTEC FC (un ballon).

14^{ème} US CAF (un ballon).

13^{ème} NEW TEAM (parti avant la remise, non récompensé).

12^{ème} LES VIEILLES CANAILLES (deux ballons).

11^{ème} PASPORT (deux ballons).

10^{ème} ASCA (deux ballons).

9^{ème} CPAM (deux ballons).

8^{ème} ALTRAN FOOT (deux ballons).

7^{ème} FONBO FC (absent, non récompensé).

6^{ème} ATHLETICO TOLOSA A (sac +drapeaux+ 2 ballons).

5^{ème} AS MATRA (3 ballons).

4^{ème} SOPRA STERIA FOOT (shorts + ballon).

3^{ème} ATHLETICO TOLOSA C (shorts + ballon).

2^{ème} TOLOSA FOOT SYSTEM (maillots).

1^{ère} **AS DRT** (maillots + porte-clefs).

Progression au Challenge de la Sportivité:

Equipe ayant le plus progressé depuis la saison dernière :

5^{ème} LES VIEILLES CANAILLES (+12 places).

- 4^{ème} LES FOOT FURIEUX (+13 places).
- 2^{ème} FONBO FC (+15 places)
- 2^{ème} **SHAKHTAR TOLOSA** (+15 places) (un ballon).
- 1^{ère} NEW TEAM (+16 places, parti avant la remise, non récompensé).

Progression au Challenge de la Sportivité:

Equipe ayant le plus progressé depuis le 24 février :

- 3^{ème} ASEAT (+8 places)
- 3^{ème} AS MATRA (+8 places)
- 2^{ème} ASCA (+11 places).
- 1^{ère} **ALTRAN FOOT** (+12 places, un ballon).

La Sportivité Clubs :

Nous avons demandé aux équipes de chaque poule de voter pour les équipes de leur groupe qui leur semblaient le plus en accord avec la Sportivité ainsi que parmi toutes celles qu'elles ont rencontrées ; Certaines équipes n'ont pas répondu, c'est dommage car elles étaient gagnantes.

Voici vos choix :

- Promotion Honneur : AS DRT (trophée + ballon).
- Honneur : SB SPORT FC (trophée + ballon).
- Promotion Excellence : ATHLETICO TOLOSA A (trophée + ballon).
- Excellence : ATHLETICO TOLOSA B (trophée + ballon).

La Sportivité Clubs Générale:

- 10^{ème} PASPORT et O. TOULOUSE.
- 9^{ème} US AERO FOOT.
- 7^{ème} CPAM et ASCA.
- 5^{ème} FC POTO et SHADOCKS DE SEILH.
- 4^{ème} AS DRT.
- 3^{ème} SOPRA STERIA FOOT (trophée + ballon).
- 2^{ème} ATHLETICO TOLOSA B (trophée + ballon).
- 1^{ère} **TOLOSA FOOT SYSTEM** (trophée + ballon).

Le Challenge de la Sportivité Arbitres:

Nous avons aussi demandé aux arbitres de nous indiquer tout au long de l'année les équipes les plus agréables à arbitrer.

Voici le résultat :

- 20^{ème} FONBO FC.
- 19^{ème} SHAKHTAR TOLOSA.
- 18^{ème} ATHLETICO TOLOSA B.
- 17^{ème} LES VIEILLES CANAILLES.
- 16^{ème} ATHLETICO TOLOSA C.
- 15^{ème} ATHLETICO TOLOSA A.
- 13^{ème} ASC CNES.
- 13^{ème} SB SPORT FC.
- 12^{ème} ASCA.
- 11^{ème} ALTRAN FOOT.
- 10^{ème} AJ ST EXUPERY.
- 9^{ème} ASEAT.
- 8^{ème} LES SHADOCKS DE SEILH.
- 7^{ème} PASPORT.
- 6^{ème} CPAM.
- 5^{ème} AS DRT.
- 4^{ème} TOLOSA FOOT SYSTEM.
- 3^{ème} O. TOULOUSE (trophée + ballon).
- 2^{ème} SOPRA STERIA FOOT (trophée + shorts).
- 1^{ère} **AS MATRA** (trophée + maillots).

Félicitations à tous pour votre sportivité.

69 ballons ont été offerts, 3 jeux de maillots, deux jeux de shorts et diverses coupes.

MERCI à nos partenaires, **François MARTINEZ**, dépositaire de la marque JOMA, et **Sauveur HURTADO**, de l'entreprise SELALI ainsi que **Serge TERRANCLE**, représentant de la **MGC**, pour leurs collaborations dans toutes ces dotations.

🕒 CLOTURE DE L'ASSEMBLEE :

Nous concluons en vous rappelant notre satisfaction concernant l'ambiance qu'il y a au cours de nos rencontres et vous souhaitant de continuer dans cette voie-là.

Bonnes vacances et à la saison prochaine.

Les nombreux participants à l'Assemblée

